

LE PER DE VILLERANGES EN QUELQUES DATES

18 NOVEMBRE 2013

Premier arrêté du ministère du Redressement productif, Arnaud Montebourg : le permis exclusif de recherches de mines d'or, de cuivre, d'argent, de zinc, d'antimoine, d'étain, de tungstène et substances connexes dit «Villeranges» d'une superficie d'environ 47,64 km², est octroyé à la société Cominor, compte tenu de l'engagement financier minimal de 3 millions d'euros.

FÉVRIER 2014

La résistance s'organise. Une première réunion pour informer sur le projet d'extraction a eu lieu à Guéret.

20 MARS 2014

L'arrêté est modifié, le PER est octroyé pour une période de trois ans à compter de sa publication au Journal Officiel.

19 MAI 2014

Les élus du Conseil général, à l'unanimité ont voté une motion et un vœu contre le PER de Villeranges.

22 JUILLET 2014

A l'occasion de la Journée mondiale contre la méga industrie minière, le collectif a déposé sa pétition ayant récolté plus de 2.500 signatures à la préfecture de la Creuse.

26 JUILLET 2014

Après plusieurs réunions, le collectif de vigilance sur les projets miniers, Stopmines23, a organisé un festival «No mine's land» pour marquer le coup d'une autre façon. Spectacles, marché de producteurs, concerts... étaient proposés mais toujours avec le même vecteur : «Non au PER».

31 OCTOBRE 2014

Le préfet, à l'initiative de Oui à l'avenir, Guéret Environnement ainsi que les 7 maires concernés par le PER, a constitué une commission d'information et de suivi sur le dossier. La première réunion a eu lieu le 31 octobre en présence des différents acteurs dont le représentant de Cominor, Dominique Delorme.

FIN FÉVRIER 2015

Fin de la première phase de travaux réalisés par Cominor.

15 JUIN 2015

Deuxième réunion de la commission d'information et de suivi.

ÉTÉ 2015

La deuxième phase de travaux de Cominor devrait débuter.

SAINT-LOUP

Les élus informés sur le sujet et invités à prendre position

Anne Bridoux, maire de Saint-Loup, a invité dernièrement les élus du territoire impacté par le PER de Villeranges à une réunion d'informations avec le collectif Stopmines23. Si le sénateur Jean-Jacques Lozach, le vice-président du Conseil départemental Patrice Moranchais et quelques élus du secteur ont fait le déplacement, l'édile a regretté le manque d'intéressement de certains de ces collègues.

Elle a initié cette soirée pour «prendre les mesures exactes des risques». L'idée était que Stopmines23 présente «l'avancement et les conséquences» du projet. Ce qu'a fait le collectif avec documents officiels, vidéos et photos pour étayer son propos. Tout est repris de l'historique du premier PER attribué à Total compagnie minière à aujourd'hui avec les premiers travaux de Cominor. En 1989, Total compagnie minière a déposé une demande de permis d'exploitation après son PER mais il a été refusé pour raisons économiques. Pour le collectif, ce PER de Villeranges est «une réédition du permis de 1989. Il ne part pas de 0, Cominor veut le permis raté». Le collectif mène la révolte depuis la publication de l'arrêté pris par Arnaud Montebourg mais aujourd'hui, ils souhaitent que les élus mettent «la main à la patte. Si on amène pas le débat sur la place publique... Aidez-nous !», lance



Les élus étaient peu nombreux à la réunion d'information sur le projet minier de Villeranges.

Marc. Des idées sont données par le collectif comme la mise en place de banderoles «Stop aux mines de Lussat» aux entrées des communes creusoises ; la mise en place de panneaux sur la RN145 ; information par affichage à la mairie ; soutien au collectif en relayant l'information dans la presse ; rédaction d'un courrier commun des élus adressé à la préfecture et au ministère de l'économie et de l'industrie ; action juridique du conseil départemental ou encore le regroupement d'élus concernés par ces permis miniers sur le territoire français. Les élus sont un peu timorés, certains parlent d'actions pas forcément populaires notamment la peinture sur le sol qui coûte

cher aux communes en ces temps difficiles. «Merci pour les infos, vous êtes dans votre rôle d'alerte», note Jean-Jacques Lozach. En ce qui nous concerne, le Conseil départemental, il y a un an, a exprimé une position de refus, de rejet radical de ce projet. Si une piqure de rappel est nécessaire, il faut le faire». Pour Patrice Moranchais, désormais vice-président de l'assemblée départementale, «le texte est à réactualiser» et il espère un texte commun. «Les parlementaires ont un rôle à jouer», ajoute-t-il également. Anne Bridoux veut aussi porter le sujet à l'Association des maires et adjoints de la Creuse.

V. J.

débuter»

cieux avec qui nous parlons bien, c'est 80 % de la population. Il y a une partie de la population qui a une sensibilité particulière à l'environnement que je comprends et que je partage. Et il y a un noyau dur d'une vingtaine de personnes avec lequel il est très difficile de dialoguer. Nous avons fait le maximum, je ne vais pas expliquer aux gens des Cévennes ce qui se passe ici. J'explique que cette phase est sans risque. Pour le moment, on ouvre pas de mines, on n'en est pas là. Le chemin est très long. Peut-être que l'exploration s'arrêtera sur rien.

C'est une possibilité ?

C'est possible. Si vous trouvez quelque chose de petit ou difficilement récupérable, on arrête. Tous les six mois, nous nous

posons la question. Un gisement ce n'est pas seulement une anomalie, c'est surtout une notion économique. Si le cours n'est pas assez élevé, ça ne sert à rien.

Pourtant le calendrier sur votre site mentionne un permis d'exploitation en 2019-2020 ?

Le PER est attribué pour trois ans, nous verrons si nous le renouvelons ou pas après le sondage. Le calendrier sur le site est très optimiste. J'avance «stape by stape».

Si cette mine voit le jour, combien d'emplois seraient concernés ?

Ça dépend du gisement mais une mine moderne aujourd'hui c'est 150 à 200 emplois directs et beaucoup d'emplois indirects. Ce ne seront pas forcément que des Creusoises.

LUSSAT

Des captages d'eau pas assez protégés ?

Jean-Pierre Ferrant, est d'autant plus alarmiste sur le PER que les captages d'eau potable du syndicat d'alimentation en eau potable (SIAEP) de Gouzou dont le périmètre du PER de Villeranges dépend ne seraient pas protégés. Notamment celui de Varennes.

«C'est une opération porte-ouverte», décrit-il, photos prises il y a de cela quelques semaines. Le portail est grand ouvert, n'importe qui peut y aller, le couvercle n'est pas fermé... Et après on va venir nous casser les pieds avec la sécurité !». Jean-Pierre Ferrant s'est aussi rendu sur place, il y a un an, «la situation était identique», avoue-t-il. Pour lui, ce n'est pas normal qu'un point aussi sensible soit aussi accessible. Un arrêté préfectoral de 2012 déclare d'utilité publique l'établissement des pé-



Jean-Pierre Ferrant trouve que le système de fermeture n'est pas assez sécurisé.

rimètres de protection du captage de Varennes 2 sur la commune de Lussat. Hier, sur place, si le premier portail est assez facile d'accès, les deux suivants sont bien fermés à clé. Mais pour Jean-Pierre Ferrant, ce n'est pas suffisant. Quant au maire de Lussat, Rémi

Bodeau, «il n'a jamais entendu dire cela et cela lui paraît difficile». Yves de Saint-Vaury, président du SIAEP du bassin de Gouzou, l'assure, «le captage est fermé, il y a des panneaux interdisant l'accès. il y a une réglementation que l'on applique».